

DES PROPOSITIONS TOUS AZIMUTS... MAIS OÙ DONC EST LA CONCERTATION ?

ÉCHANGE AVEC LE PRÉSIDENT DU RÉSEAU DES INSPÉ

À la suite de l'annonce de la remise d'une « note » par le Réseau des INSPÉ (R-INSPÉ) aux ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESIP) et de l'Éducation nationale (DGESCO) en décembre 2022 (dépêche AEF du 16 janvier 2023), le SNESUP-FSU a souhaité prendre connaissance des propositions qui y étaient formulées. A. Frugière, président du R-INSPÉ, « *n'ayant pas mandat à diffuser cette note* », a proposé un temps d'échange pour répondre à nos questions.



JANVIER-FÉVRIER 2023 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Laure Etevez, Michela Gribinski et Stéphanie Péraud-Puigsegur.

Si la déclaration de principe d'un non-décrochage entre les parcours de formation PE et PLC fait bien accord pour le SNESUP-FSU, nous avons souhaité interroger le R-INSPÉ sur trois points évoqués par la dépêche de l'AEF :

- La création de « *licences labellisées* » : spécificités ? Contenus ? Différences avec les UE de préprofessionnalisation déjà existantes ? Certes, la prépro n'est actuellement pas offerte dans toutes les licences et les contenus et modalités varient énormément d'une licence à l'autre selon les établissements. Mais est-ce vraiment nécessaire d'inventer un nouveau dispositif plutôt que de renforcer les moyens et la visibilité nécessaires pour que la prépro soit effective partout ?
- Le « nouveau » parcours de master (réservé aux étudiants détenteurs d'une licence labellisée) qui donnerait « *encore plus la part belle à l'alternance* », dès le M1, sur le modèle des AED prépro : l'expression « *plus d'alternance* » doit-elle se comprendre comme « *moins de formation, plus de stage en responsabilité* » ? Nous contestons l'idée qu'un parcours de licence comportant des stages et une découverte des métiers de l'enseignement – aussi bien conçus soient-ils – puisse équivaloir à des contenus de master et les remplacer. Par ailleurs, la comparaison avec les AED prépro neutralise ici la question de la rémunération des étudiant-es concerné-es qui seraient « *comme des AED* »... mais ne seraient pas rétribuées !
- Pour les étudiant-es qui ne seraient pas passé-es par ces licences labellisées, le R-INSPÉ propose de « *rester sur le fonctionnement actuel* » : est-ce à dire qu'il considère ce fonctionnement comme satisfaisant ? Ce n'est pas du tout une position partagée par les collègues et les

étudiant-es (voir par exemple la lettre ouverte des étudiant-es de l'INSPÉ de Lille : <https://blogs.mediapart.fr/collectif-detudiant-es-en-master-professeur-des-ecoles/blog/010223/lettre-ouverte-d-etudiants-en-master-meef-mention-profes>).

Les échanges ont clairement mis en évidence un décalage entre les propos de la dépêche et le discours du président du R-INSPÉ. Approximations de l'AEF ? Absence d'unanimité des membres du R-INSPÉ ? Difficulté à expliciter une « ligne » claire ?

Ce que nous avons retenu :

Le R-INSPÉ envisage effectivement deux « *voies* » de formation : la voie actuelle, qu'il ne considère pas comme satisfaisante, mais par rapport à laquelle il n'a pas formulé de « *proposition* » dans la note évoquée par l'AEF – et une voie avec « *Licence labellisée* ».

Partant du constat de la grande hétérogénéité des UE de prépro actuelles, le R-INSPÉ souhaite identifier par un label les Licences qui proposeraient un parcours avec stages et contenus spécifiques de découverte des métiers de l'enseignement, et qui s'ajouteraient donc aux autres licences possibles (PPPE ou licence pluridisciplinaire « PE »). La réflexion ne semble pas plus aboutie pour le moment et la question des moyens, lesquels manquent actuellement pour le suivi des stages de prépro par exemple, reste en suspens.

Pour les étudiant-es qui proviendraient des Licences labellisées, le réseau envisage donc une adaptation du master MEEF. A. Frugière réfute l'idée qu'elle se traduirait par « *moins de contenus et plus de responsabilité* » (ce que dit pourtant clairement la dépêche AEF) : pour lui, il s'agit de mettre en place des stages de « *responsabilité accompagnée* », qui pourraient se substituer en partie au moins au stage d'observation (SOPA) actuel. En surnombre dans les écoles et les établissements (comme les SOPA), ces étudiant-es seraient amené-es à prendre progressivement la classe. L'idée même de « *responsabilité accompagnée* », pour des étudiant-es en surnombre dans les classes, n'est pas nouvelle si on considère que c'est bien la situation que connaissent les M2 qui ne sont pas contractuel-les... S'il s'agissait, en revanche, de stages *rémunérés* ET qui ne se substituent pas à l'emploi des titulaires, il est évident que le SNESUP serait favorable à la proposition. Peut-être que là encore le Réseau doit poursuivre la réflexion...

Enfin, le président précise que la note envoyée aux ministères avait surtout pour objectif, du point de vue du Réseau, de contrer les rumeurs de déplacement du concours PE en fin de Licence et le décrochage entre les formations PE et PLC qui en découlerait. Il assure aussi que le Réseau demeure favorable au recrutement par concours et à l'accès au statut de fonctionnaire... mais qu'il ne perçoit pas de menace sur ce point

dans les rapports et propos du ministère. Et ce, alors même que la Cour des Comptes a publié le lendemain de cet entretien un rapport préconisant la contractualisation des enseignants à marche forcée (voir ci-dessous).

Pour conclure

Il ressort de cet entretien une certaine confusion : entre le contenu de la dépêche AEF et les propos d'A. Frugière, entre les objectifs annoncés des propositions formulées par le R-INSPE et le contenu qui semble être mis en avant, on ne sait pas vraiment ce que retiendront ou voudront bien retenir les destinataires de la note. Quoi qu'il en soit, pour le SNESUP, il est indispensable que les formateurs et formatrices soient davantage impliqués dans ces discussions, tant en leur faisant connaître les positions du R-INSPE qu'en écoutant leurs propositions.

FORMATION DES ENSEIGNANT-ES : LA COUR DES CONTEES ?

La Cour des comptes a publié un rapport sur la formation initiale et le recrutement des enseignant-es. Partant du constat du manque d'attractivité des métiers, le rapport en analyse très rapidement les origines et formule plusieurs propositions.

Si le SNESUP-FSU partage certains des constats du rapport, il conteste cependant la minoration de leurs causes : rémunérations, conditions de travail et d'études sont en effet devenues des aspects particulièrement négatifs pour les candidat-es potentiel-les.

Quant aux « solutions », elles sont à la fois en décalage avec les attentes des personnels et, surtout, dangereuses pour la formation des enseignant-es.

En substance : « On manque de candidats pour les concours ? Supprimons les concours ! » La « solution » serait donc de recruter massivement des contractuel-les – pour lesquel-les on prévoit... « une semaine de formation ». La Cour réinvente le fil à couper le beurre en pérennisant le « job dating » inauguré par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2022 : des candidat-es sans formation en responsabilité de classe(s), avec les moyens de formation et d'accompagnement des enseignant-es en poste notoirement indigents qu'on connaît. Qu'à cela ne tienne, c'est aux équipes que la Cour demande « d'inscrire l'accueil et l'adaptation à l'emploi des contractuels dans les projets d'école et d'établissement ». Les collègues actuellement en charge de l'accompagnement et du suivi apprécieront...

Force est de constater que, encore une fois, les propositions pour la formation des enseignant-es ne s'intéressent ni à la formation à proprement parler, ni à l'amélioration des conditions d'études et d'entrée dans le métier : elles visent à mettre le plus vite possible à disposition du ministère une force de travail toujours

moins qualifiée, en attaquant le principe du recrutement par concours et l'accès au statut de fonctionnaire.

Le SNESUP-FSU demande que les ministères, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, engagent enfin une vraie concertation avec les acteurs et actrices de la formation. Pour résoudre la crise que nous connaissons, et dont ces mêmes ministères sont largement responsables, rendons attractives la formation et l'entrée dans le métier :

- financement des études ;
- moyens pour les INSPE ;
- lisibilité des modalités et perspectives d'entrée dans le métier que la succession des réformes a complètement brouillée ;
- mise en place d'une formation universitaire et professionnelle ambitieuse, comportant notamment des stages en établissement dont le but ne saurait se résumer à être l'« adaptation au poste » et la substitution des titulaires.

Paris, le 8 février 2023



LES ÉVALUATIONS EN MEEF EN DISCUSSION DANS PLUSIEURS INSPÉ

Dans le prochain dossier du bulletin *Former des enseignants*, nous traiterons de la question de l'évaluation en MEEF, sujet actuellement en discussion dans plusieurs INSPÉ. Injonction à l'évaluation par compétences, bricolage de coefficients, contorsions diverses pour afficher une formation par compétences dans une maquette au sein de laquelle les UE ne

correspondent pas à des compétences... Mais aussi suppression de la seconde session, multiplication des épreuves dites « de remplacement », contraintes de la semestrialisation, etc. De nombreuses questions qui méritent discussion pour éviter de reporter sur les formateur-trices la responsabilité individuelle de la réussite ou de l'échec des étudiant-es.

La question se prolonge pour les DIU, mis en œuvre pour la première fois cette année et pour lesquels le cadrage national laisse toute liberté aux équipes : validation sans évaluation et donc à la charge de chacune des enseignant-es ; « Grand oral » pompeux validant les trois UE de la maquette ; écrit réflexif, etc. La question de l'égalité de traitement de ces fonctionnaires stagiaires, notamment avec le poids respectif de l'évaluation et des visites de stage, se pose donc sur le plan national. Le collectif FDE du SNESUP organise une journée nationale le 22 mars 2023 à Paris pour discuter de ces questions (voir plus bas).

LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

Ces assises auront comme fil rouge : quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ? Un des objectifs de ces assises est de retrouver des temps d'échanges, de débats et de recréer du lien au sein de la « communauté universitaire » (enseignant-es, enseignant-es chercheur-es et autres acteurs-actrices travaillant autour des APSA et du sport à l'université). Nous y ferons un état des lieux afin d'éclairer les problématiques et les enjeux propres à chaque structure STAPS, INSPÉ, SUAPS-GE et FFSU. Nous le ferons aussi de manière transversale à l'ensemble de l'ESRI. Nous travaillerons par ailleurs à construire des perspectives.

<https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniversite/programme-des-assises-du-sport-rennes-17-18-mars-2023/>



ET TOUJOURS CONTRE LA RÉFORME DE LA RETRAITE...

Parce qu'on a bien compris le projet en fait

– Pour les futur-es enseignant-es que nous formons, un recrutement vers 23-24 ans, c'est un départ au mieux à 66 ou 67 ans pour atteindre les 43 annuités. À 67 ans dans une classe de 28 élèves de Petite section, vraiment ?

– Pour les collègues Biatss, dont beaucoup ont des carrières hachées et des conditions de travail parfois éprouvantes, c'est reculer l'âge de départ voire cumuler décote et faible pension.



– Pour les collègues, enseignant-es et enseignant-es chercheur-es (EC) qui entrent tard dans l'emploi du fait d'études longues (en moyenne à 34 ans pour les EC), qui poursuivent déjà actuellement jusqu'à 65, 66, 67 ans pour réduire les effets des décotes, c'est aussi un recul, et une perte de pension.

JOURNÉE DU COLLECTIF FDE À PARIS, LE 22 MARS 2023

Nous vous invitons à une réunion nationale pour échanger sur l'actualité de la formation des enseignant-es dans vos universités et INSPE. La réunion est ouverte à tou-ttes et nous vous remercions de nous indiquer votre disponibilité à l'adresse : fde@snesup.fr. Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge par le SNESUP-FSU pour ses adhérent-es.

